

Ministère de l'écologie et du développement durable
Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
Champagne-Ardenne

Charleville-Mézières, le 12 février 2007

Groupe de subdivisions des Ardennes
ZAC du Bois Fortant - Rue Paulin Richier
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
03 24 59 71 20 - 03 24 57 17 69

Réf. : SA2-BD-N° 07/0188
Affaire suivie par Benoît DESRUMAUX
mel : benoit.desrumaux@industrie.gouv.fr

UNILIN
à
BAZEILLES

Objet : Installations classées - Rubrique 1715
Réf. : Courrier de la société UNILIN du 20 décembre 2006
PJ : Projet d'arrêté complémentaire

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Par courrier du 20 décembre 2006, la société UNILIN de BAZEILLES demande le bénéfice de l'antériorité pour la rubrique 1715.

La société UNILIN de BAZEILLES est connue par nos services comme exploitant trois sources radioactives du groupe trois, non classées pour la rubrique 1720.3 de la nomenclature (arrêté préfectoral complémentaire du 7 août 2006) :

- deux sources identiques installées sur les lignes de fabrication de panneaux MDF de même activité (370 MBq) : Césium 137,
- une source d'activité 3,66 MBq : carbone 14.

De plus, après la suppression de la rubrique 1720 par le Décret n° 2006-1454 du 24 novembre 2006, l'exploitant a confirmé par courrier du 20 décembre 2006 l'exploitation effective de ces sources radioactives alors soumises à autorisation pour la rubrique 1715.

En conséquence, les conditions de l'article L 513-1 du Code de l'Environnement :

« Les installations qui, après avoir été régulièrement mises en service, sont soumises, en vertu d'un décret relatif à la nomenclature des installations classées, à autorisation ou à déclaration peuvent continuer à fonctionner sans cette autorisation ou déclaration à la seule condition que l'exploitant se soit déjà fait connaître du Préfet ou se fasse connaître de lui dans l'année suivant la publication du décret. » sont respectées.



L'exploitant peut donc bénéficier de l'antériorité pour la rubrique 1715.

Enfin, un projet d'arrêté complémentaire est joint au présent rapport pour ajouter l'exploitation de la rubrique 1715 par la société UNILIN.

Rédacteur	Validateur	Approbateur
L'inspecteur des installations classées, <i>signé</i> : Benoît DESRUMAUX	L'inspecteur des installations classées, <i>signé</i> : Nicolas LAPENNE	Pour la Directrice et par délégation Le Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel, <i>signé</i> : Jeanne FOUCAULT